



RCS : EVREUX

Code greffe : 2702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVREUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1968 B 00035

Numéro SIREN : 775 574 213

Nom ou dénomination : AAF France

Ce dépôt a été enregistré le 05/10/2017 sous le numéro de dépôt 3840



4-6 avenue d'Alsace
92982 Paris La Défense Cedex

Tél : 01 46 24 30 30 - Fax : 01 46 24 30 32

Barreau des Hauts-de-Seine
Toque N 702

Paris la Défense, le 28 septembre 2017

*A Monsieur le Président
du Tribunal de Commerce d'Evreux*

Tribunal de Commerce
7 rue de la petite cité
BP 382
27003 Evreux cedex

Monsieur le Président,

**REQUETE AUX FINS DE PROROGATION DU DELAI POUR LES DECISIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DEVANT APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE**

La société AAF FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 5.707.157,51 euros, dont le siège social est sis rue William Dian à Gasny (27620), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Evreux sous le numéro 775 574 213.

Ayant pour avocat :

Fidal
Société d'Avocats
4-6 avenue d'Alsace
92982 Paris La Défense Cedex
Inscrite au Barreau des Hauts-de-Seine – Toque N 702
Représentée par Maître Christine d'Ovidio

A l'honneur de vous exposer :

Que la société AAF FRANCE a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social au 31 mars 2017.

Que l'Assemblée Générale de la société AAF FRANCE n'a pas pu statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date.

Qu'en raison des difficultés rencontrées dans l'établissement des comptes sociaux et de l'émission de leur rapport par les Commissaires aux Comptes sur lesdits comptes, la société AAF FRANCE ne sera finalement pas en mesure d'arrêter ses comptes pour l'exercice clos le 31 mars 2017 dans les délais requis.

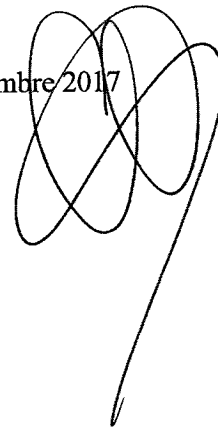
C'est pourquoi nous sollicitons, en conséquence, le report jusqu'au 31 décembre 2017 au plus tard, de la date des décisions de l'Assemblée Générale relatives à l'approbation des comptes clos au 31 mars 2017.

Nous espérons que vous autoriserez ce délai supplémentaire et, dans l'attente de votre ordonnance, vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Fait à Paris La Défense

Le 28 septembre 2017

Pour Fidal



Christine d'Ovidio
Avocat au Barreau des Hauts-de-Seine

N° d'enregistrement : **2017O00289**

SAS AAF FRANCE

ORDONNANCE

Nous, Pascal LEMEE
Président du Tribunal de Commerce d'EVREUX, assisté de Me BOURCIER de
JUNNEMANN, greffier associé

Vu la requête qui précède et les motifs exposés.

Vu les articles L.225-100 et R.225-64 du Code de Commerce ainsi que l'article 21 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978.

Prolongeons jusqu'au **31 décembre 2017** le délai imparti pour la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société **SAS AAF FRANCE** dont le siège social est **Rue William Dian 27620 GASNY** RCS EVREUX **775 574 213** devant délibérer et statuer sur toutes les questions relatives aux comptes de l'exercice clos le **31 mars 2017**.

Ordonnons le dépôt de la présente ordonnance en annexe du Registre du Commerce et des Sociétés du Greffe du Tribunal.

Fait et donné à Evreux, le 05/10/2017

Le greffier



Le président

